

L'INSTITUT D'ASSURANCE DU CANADA

C32 : Les dommages corporels

Addenda de décembre 2004

(À intégrer à l'édition 2001 du manuel.)

Leçon 4, page 27 : Remplacer la définition du lobe frontal par le passage suivant :

Le **lobe frontal** est la partie de l'hémisphère cérébrale qui est située en avant du lobe pariétal, au-dessus du lobe temporal.

Leçon 5, page 21 : Remplacer les deux premiers paragraphes sous le titre « L'estomac » par le passage suivant :

L'**estomac** est un organe extrêmement résistant qui sert à la digestion des aliments. L'**œsophage** transporte la nourriture mastiquée jusque dans l'estomac, où des sucs extrêmement acides les dégradent.

L'estomac et les intestins font partie de l'appareil gastro-intestinal. Par l'entremise de ces organes de digestion, les éléments nutritifs dégradés pénètrent rapidement dans le flux sanguin et servent de carburant dans le processus de la respiration cellulaire.

Leçon 5, page 32 : Supprimer les questions 77 et 78.

Leçon 8, page 6 : Ajouter un deuxième paragraphe, sous le titre « La causalité »

Les experts en sinistres et les avocats sont enclins à se soucier davantage de la causalité que ne le sont les médecins. La causalité est importante pour les médecins, puisqu'elle contribue à établir la distinction entre les maux, afin de pouvoir offrir le plan de traitement le plus efficace qui soit. Mais souvent, la causalité est peu pertinente pour le médecin. Par exemple, qu'un patient ait subi une foulure musculaire à cause d'un accident de ski nautique ou d'un accident d'automobile ne fait pas une grande différence pour le médecin.

Leçon 8, page 12 : Remplacer la définition du terme « étiologie » par le passage suivant :

L'**étiologie** est l'étude de la causalité de la blessure et de l'affection.